

Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

à l'écoute de ses habitants...

Vous avez un projet de jardin partagé ?...
Que vous le souhaitiez familial, collectif, scolaire, d'insertion, thérapeutique etc...
des valeurs communes réunissent ces jardins :
Solidarité, convivialité, esprit d'ouverture, expérimentation, respect de l'environnement...

Vous êtes un particulier, un groupe d'habitants, une collectivité, un bailleur etc...
Vous ne savez pas par où commencer ?



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et ses techniciens naturalistes peuvent répondre à vos premières questions, et vous orienter.

Riche de son expérience auprès des habitants, des élus et des acteurs locaux, le PNRSE pourra vous faire bénéficier de son réseau et de ses compétences pluridisciplinaires.



Besoin d'un conseil, d'un accompagnement sur la création d'une mare, la taille de fruitiers, accueillir la petite faune du jardin, aménager un jardin au naturel, découvrir les plantes sauvages comestibles et médicinales de votre jardin.

Nous sommes à votre écoute pour que votre projet aboutisse au mieux !

CONTACT :
Parc naturel régional Scarpe-Escaut
357, rue Notre-Dame-d'Amour
59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél : 03 27 19 19 70
fax : 03 27 19 19 71
Mail : contact@pnr-scarpe-escaut.fr
Site web : www.pnr-scarpe-escaut.fr
Facebook : facebook.com/JardinAuNaturel



“ Les A.J.O.n.c. ” (Les Amis des Jardins Ouverts et Néanmoins Clôturés) est une association qui se consacre à la création de jardins partagés principalement de type collectif en Région Nord-Pas-de-Calais. Ils pourront répondre à vos besoins de : Diagnostic / Accompagnement de projet / Animations et ateliers techniques de jardins.

AJONC
13 rue Montaigne - 59000 Lille
Tél : 03 28 55 03 30
Fax : 03 28 55 03 31
<http://www.ajonc.org/>

Pour aller plus loin :
Découvrez en détail la charte des **jardins partagés** sur le site du réseau des jardins partagés : jardins-partages.org

Fédération nationale des jardins familiaux :
www.jardins-familiaux.asso.fr



Le Parc naturel régional Scarpe-Escaut

à l'écoute de ses habitants...

Les 7 étapes clés pour la création d'un jardin partagé

Tous les jardins sont différents. Mais il est conseillé de s'appuyer sur ces grands principes pour faire vivre votre jardin sur le long terme.

Partir sur de bonnes bases

- **Participez :** Échangez, écoutez les différents points de vue et décidez collectivement.
- **Respectez l'environnement :** Zéro phyto, accueil de la biodiversité, aire de compostage, récupérateurs d'eau de pluie, (...) : aménagez le jardin dans une démarche écologique.
- **Intégrez-vous dans votre environnement :** Aménagez et entretenez le jardin en tenant compte du paysage et du voisinage.
- **Animez :** Trouvez une ou quelques personnes motrices pour donner du lien dans le groupe, dynamiser le jardin et le faire durer dans le temps.

1 Le lieu

Identifiez une parcelle propice à la mise en place d'un jardin (en bas de votre immeuble, une friche, un espace vert collectif...).

2 Regroupez-vous !

Amis, collègues, voisins, réunissez-vous entre personnes motivées et créez une équipe ou une association !

La concertation avec les futurs usagers du jardin permettra à chacun d'exprimer ses besoins, ses craintes. C'est une étape incontournable.

3 Définissez votre projet : Mettez vos idées en commun sur :

- **les objectifs :** un jardin pour quoi faire ? Jardiner, expérimenter, se nourrir, se détendre, pédagogique, etc..
- **l'organisation :** définissez les règles du jardin. Gestion et aménagement du jardin, qui fait quoi ? combien de temps par semaine à consacrer ?...
- **le lieu :** le jardin doit être de préférence proche des usagers.
- **l'état des lieux :** humain, spatial, naturaliste et matériel du jardin vous permettra de connaître les richesses et les points d'amélioration du projet.
- **le plan du jardin :** il vous permettra de réfléchir à plusieurs aménagements et d'anticiper avant la véritable réalisation.
- Pensez à **définir les rôles** de chacun, à faire appel à un animateur quand cela est possible.
- **Informez-vous** et inspirez-vous des jardins partagés existants.

4 Présentation du projet

Déposez votre dossier en mairie.

5 Trouvez des aides financières et pensez à l'autonomie financière

Renseignez-vous auprès de la municipalité sur les aides et les ressources disponibles, mais aussi auprès des fondations et n'oubliez pas l'auto-financement (cotisations, kermesses) et le sponsoring ...

6 Votre projet est accepté

Il n'y a plus qu'à relever ses manches et à concrétiser le plan du jardin !

7 Faites vivre le jardin : animation et citoyenneté

L'idéal est d'avoir un animateur en charge de l'organisation du jardin. Si ce n'est pas possible, aidez-vous du mode de gestion des jardins partagés.

Un projet de jardin partagé est un moyen pour les habitants de participer à la vie du quartier et ainsi de contribuer à une action citoyenne. Impliquez le jardin dans la vie du quartier et transmettez les valeurs des jardins partagés. Organisez des moments conviviaux (fêtes, pique-niques, jeux, concerts, ateliers...).

